

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant reconnaissance de l'opérateur direct. -  
Bibliothèque locale de Virton**

**A.Gt 20-03-2019**

**M.B. 26-04-2019**

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, la bibliothèque organisée par la commune de Virton est reconnue en qualité d'opérateur direct - bibliothèque locale de catégorie 2.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 7 juillet 1997 portant reconnaissance de bibliothèques publiques locales est abrogé en ce qui concerne Virton.

Et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.